

06.12.2010 - 12:30 Uhr

Les distributeurs de gaz naturel veulent sextupler la production de biogaz

Zurich (ots) -

A l'avenir, une quantité beaucoup plus importante d'énergie renouvelable neutre en CO₂ pourra être utilisée à partir du réseau suisse de gaz naturel. Avec le lancement d'un programme d'encouragement du biogaz, l'industrie gazière suisse souhaite dans les six prochaines années sextupler le volume de biogaz injecté dans le réseau de gaz naturel et ainsi répondre à la demande croissante des consommateurs. Des contributions financières permettront d'alléger les investissements dans de nouvelles installations et également de rétribuer l'injection et le transport du biogaz dans le réseau.

A l'occasion d'une conférence pour les médias organisée à Berne, Hajo Leutenegger, ancien conseiller national et président de l'Association Suisse de l'Industrie Gazière, a expliqué que «le gaz naturel combiné au biogaz était un pilier important de l'approvisionnement énergétique suisse et que le biogaz devait être utilisé là où il était le plus avantageux: sous forme de carburant, d'énergie thermique et dans des installations de couplage chaleur-force où l'électricité et la chaleur peuvent être utilisées simultanément.» Au lieu d'attendre un engagement de l'État, l'association de la branche des distributeurs de gaz naturel suisses a développé de sa propre initiative un programme d'encouragement du biogaz. L'objectif est d'injecter d'ici à 6 ans environ 300 millions de kilowattheures de biogaz dans le réseau, ce qui équivaut à un volume énergétique de plus de 30 millions de litres d'essence. Chaque année, l'émission d'environ 70'000 tonnes de rejet de CO₂ pourra être ainsi évitée. Le nombre d'installations de biogaz injectant dans le réseau de gaz naturel passera de 11 actuellement à environ 25; ces futures installations auront aussi une capacité plus importante.

Améliorer les conditions-cadres relatives au biogaz

H. Leutenegger considère que les conditions-cadres ont aussi besoin d'être optimisées. La Confédération taxe toujours le biogaz en tant qu'énergie thermique, au moyen de l'impôt sur les huiles minérales. Les lois cantonales sur l'énergie ne reconnaissent toujours pas le biogaz comme une énergie renouvelable dans le domaine des bâtiments et les importations de biogaz continuent à se heurter à des obstacles bureaucratiques difficilement compréhensibles.

Optimiser la valorisation énergétique du biogaz

Pascal Favre, du Groupe Holdigaz, justifie l'engagement de ce distributeur de Suisse occidentale en faveur de l'injection de biogaz dans le réseau par le constat que «plus de la moitié de l'énergie est perdue lors de la production d'électricité à partir de biogaz, si la chaleur n'est pas consommée ou partiellement utilisée sur place». L'analyse objective montre de plus à l'évidence qu'en termes d'efficacité énergétique: «il est bien plus judicieux d'injecter cette énergie renouvelable -neutre en CO₂ et traitée à la qualité gaz naturel - et de l'utiliser là où elle apporte la plus grande valeur

ajoutée écologique. Cette stratégie contribuera grandement à atteindre les objectifs de protection climatique.»

Uniquement du biogaz produit à partir de déchets et de substances résiduelles

A partir du début de l'année, les distributeurs locaux injecteront environ trois millions de francs par an dans le fonds biogaz. Des contributions à l'investissement proportionnelles à la capacité de production des nouvelles installations de production de biogaz ou des installations à la capacité augmentée seront versées à partir de ce fonds. Pendant trois ans, les injecteurs et les exploitants concernés par l'injection percevront pour leurs dépenses supplémentaires une contribution proportionnelle à la quantité d'énergie produite et injectée. Seul le biogaz remplissant les critères de qualité fixés par la Confédération et l'Association est encouragé. C'est-à-dire un biogaz irréprochable sur le plan écologique et éthique et produit à partir de déchets et de substances résiduelles, excluant de fait les produits alimentaires ou les plantes énergétiques cultivées à cet effet.

Un nombre croissant de clients veulent du biogaz

«Pour nous, le biogaz prend une importance croissante», a expliqué Marc Zysset de Erdgas Zürich AG. Plus de 700 clients reçoivent déjà du gaz naturel sous forme d'énergie thermique avec une part de biogaz de 5, 20 voire 100 pour cent. Plusieurs communes de Zurich font aussi partie des «clients 100%» et utilisent du biogaz dans leurs bâtiments; ces communes jouent donc un rôle important sur le plan climatique. La majorité des consommateurs de biogaz sont des propriétaires de maison familiale et le nombre des gros consommateurs ayant des processus décisionnels plus longs est en augmentation. M. Zysset a souligné que le biogaz est un gaz naturel renouvelable et qu'il n'est donc pas nécessaire de procéder à des adaptations ni à des investissements sur les appareils à gaz naturel existants». En 1997, le distributeur d'énergie de Zurich injectait pour la première fois du biogaz traité dans le réseau de gaz naturel. Il a depuis acquis beaucoup d'expérience. Aujourd'hui, une petite installation située à Meilen et une plus importante à Volketswil (environ 11 millions de kilowattheures par an) permettent de satisfaire actuellement la demande de biogaz, mais la capacité de production doit être augmentée, afin de satisfaire un besoin croissant. D'ici à 2013, une nouvelle installation de biogaz ayant une capacité quatre fois plus importante sera donc construite à Werdhölzli, avec le concours de la ville de Zurich. Cette installation transformera en biogaz les déchets biogènes de la ville et des communes environnantes avec la plus grande efficacité énergétique possible; ce biogaz sera ensuite injecté dans le réseau de gaz naturel.

Tous les dossiers et documents photographiques pour la conférence de presse sont disponibles à l'adresse: www.erdgas.ch/dok

Contact:

Pierre-Alain Kreutschy
Porte-parole ASIG pour la Suisse romande
Tél.: +41/21/310'06'37
E-Mail: kreutschy@gaz-naturel.ch

Daniel Bächtold, porte-parole ASIG
Tél.: +41/44/288'32'62
E-Mail: baechtold@erdgas.ch
Internet: www.gaz-naturel.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003843/100615543> abgerufen werden.